

Votre projet est à proximité ou sur un site Natura 2000

(Travaux, manifestation, aménagement...)

Etape 1



Projet faisant parti des listes nationale ou locales ?

NON



Projet autorisé

(au regard des enjeux N2000 uniquement)

Etape 2



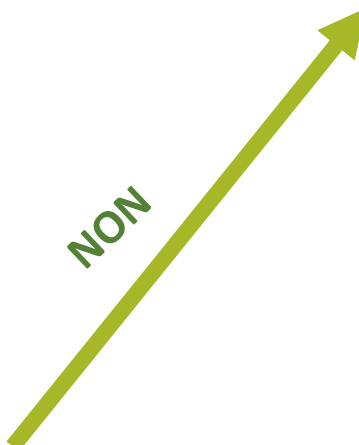
OUI

Remplir un dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000



Votre projet porte atteinte aux objectifs de conservation N2000 ?
(Précisez les espèces et les habitats d'intérêt communautaires concernés)

NON



Projet autorisé

avec propositions des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

(et avis de la commission européenne)

Votre projet est-il :
D'intérêt public majeur lié à la santé ou sécurité ?

ou

Apportant des avantages pour l'environnement ?

OUI



NON

Projet non autorisé en l'état

→ Revoir le projet pour tenir compte des espèces et habitats d'intérêt communautaires impactés puis redéposer l'évaluation d'incidence Natura 2000 revue au service